

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC**COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITATION (CDTH)**

6e séance – 19 septembre 2025 – 9 h 01 à 10 h 19

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :**Membres**

Louis Sabourin, président et conseiller municipal – District de Limbour (10)

Daniel Champagne, vice-président et conseiller municipal – District du Versant (14)
(Visioconférence)

Nicolas Brisson, membre organisme – Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) (Visioconférence)

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Daniel Gay, membre citoyen (Visioconférence)

Éric Tremblay, membre organisme – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)
(Visioconférence)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Marco Pilon, directeur adjoint – Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Stefan Reyburn, coordonnateur de projets, Habitation, programme et ententes – SUDD

Chantal Blais, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Ressource externe

Hugues Charron – Société de transport de l'Outaouais

Autre personne présente

Noémie Lebrun, citoyenne (Visioconférence)

ABSENCES :**Membres**

Anik Des Marais, membre élue et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Katia Brien-Simard, membre organisme – Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Sophie Lamothe, membre citoyenne

Luc Gagné, membre citoyen

Nicolas Gagné, membre organisme économique – Gagné en santé

Ressource interne

Thierry Belinga, chef de service – Habitation, programme et ententes – SUDD

Ressource externe

Sophie St-Pierre – Société de transport de l'Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique mode hybride à 9 h 01. Celle-ci est enregistrée et il s'agit de la 6^e séance de l'année, ce qui complète

également le plan de travail 2024-2025 de la Commission. Un nouveau plan de travail sera élaboré en vue de la reprise des travaux en 2026. Les présentations des services et l'enregistrement des séances sont déposés et disponibles pour consultation en ligne au gatineau.ca, section des comités et commissions.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Benoit Delage

Appuyé par Daniel Gay

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux éléments inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis des procès-verbaux des séances du 5 et 11 juin 2025

Les procès-verbaux des séances publiques du 5 juin 2025 et du 11 juin 2025, dont la validation a eu lieu précédemment par les membres, sont déposés et disponibles sur le site Web de la Ville de Gatineau. Aucun suivi n'est rapporté.

5. Période de questions du public

Une question du public est adressée à la Commission lors de cette séance par Noémie Lebrun, citoyenne, cofondatrice d'OBNL et chercheuse. L'intervention a pour but de soulever des préoccupations concernant l'avenir des arénas à Gatineau, en particulier celui de l'aréna Baribeau. Elle attire l'attention de la Commission sur l'utilisation actuelle du jardin communautaire Magnus par de nombreux citoyens et citoyenne sur le site de cet aréna et des conséquences d'un changement d'usage.

Mme Lebrun souligne que, dans le contexte de la crise économique, ayant engendré une insécurité alimentaire, l'accès à des terrains pour jardiner présente plusieurs bénéfices pour la population, notamment: l'accès à une alimentation saine, la réduction de l'anxiété, de la dépression et de l'isolement social. Elle insiste sur le fait que l'isolement social constitue un enjeu de santé publique et demande si l'analyse et les décisions à venir concernant les sites des arénas prendront en considération ces usages et bénéfices pour le public. Mme Lebrun précise avoir effectué une recherche lors de ses études à la maîtrise sur le sujet des jardins communautaires. Elle mentionne avoir réalisé plus de 60 entrevues avec des jardiniers et jardinières afin de documenter les impacts positifs de ce type d'usage pour les Gatinois et Gatinoise. Plus spécifiquement, est-ce que les décisions de Gatineau pour le développement de son territoire et les décisions à venir pour l'avenir des arénas prendront en compte le jardin communautaire Magnus pour ses participants et les autres jardins afin d'éviter de perdre les années de dur labeur et les impacts sur le bien-être des citoyens et citoyennes.

Échanges ou commentaires

La présidence remercie Mme Lebrun pour son intervention. Il est rappelé que les sites des arénas répondent à divers besoins et qu'une analyse approfondie est nécessaire pour bien les mesurer et évaluer les impacts d'un changement d'usage. Il est également mentionné qu'une soirée d'information publique concernant les arénas aura lieu le 25 septembre, 19 h, à la Maison du citoyen. Par la suite, un formulaire sera accessible au public dans lequel il sera possible de compléter un appel d'intérêt.

Des liens sont établis avec les travaux de la Commission Gatineau, Ville en santé, notamment en ce qui concerne le dossier du système alimentaire durable, inscrit au plan de travail de cette instance. On rappelle qu'il est encouragé de faire entendre sa voix auprès de la Ville dans le cadre de la soirée d'information ou autrement. À titre de suivi, l'équipe des Comités et commissions transmettra l'information qui a été partagée en séance au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés afin de prendre connaissance de cet enjeu.

6. Mise à jour concernant l'état d'avancement de la Stratégie de logements abordables – Présentation

Stefan Reyburn, coordonnateur de projets au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) présente l'état d'avancement du dossier, accompagné par Marco Pilon, directeur adjoint, à des fins d'information. L'objectif de la présentation est d'assurer un suivi de la Stratégie de logements abordable (SLA), adopté par le Conseil municipal en 2023. Cette présentation fait suite à une séance tenue en mars dernier, au cours de laquelle plusieurs éléments de la Stratégie avaient été discutés. De ce premier bilan, qui avait été présenté en mars aux membres concernant la mise en œuvre de la SLA, plusieurs nouvelles initiatives ont été amorcées ou planifiées. La séance actuelle permet de faire le point sur ces développements et de répondre aux préoccupations soulevées précédemment, tout en ouvrant la discussion sur les prochaines étapes.

Les 9 sujets suivants, identifiés et abordés par les membres de la CDTH lors de la séance tenue en mars 2025, sont présentés verbalement, à titre de mise à jour:

1. Promoteurs privés et inclusion de logements abordables;

On mentionne que la Ville n'a pas de règlement d'inclusion. Toutefois, elle dispose d'un règlement 765, dont le programme de remboursement des taxes foncières qui est bonifié, par exemple, par une garantie de logements abordables. L'accent est mis sur l'abordabilité. Un bilan 2023-2025 est fait.

2. Cible gatinoise de l'abordabilité;

En septembre 2025, le bilan des logements subventionnés à Gatineau, en ce qui concerne les logements sociaux et hors marché, mis en chantier ou prévus, comptabilisait environ 1 300 logements. Le Service précise qu'il s'agit d'un nombre record incomparable aux autres années. Il est mentionné que le Service entend proposer 350 logements subventionnés par année réalisés par des promoteurs soutenus par un programme de subvention et hors marché.

3. Règlement sur le droit de préemption;

Le droit de préemption est un règlement existant depuis près de 2 ans à Gatineau, sans toutefois ayant fait l'objet d'un réel déploiement. Le SUDD a été invité à déterminer des critères de sélection pour déterminer quels immeubles du domaine privé seraient soumis au droit de préemption.

4. Réserve foncière municipale;

Une démarche est envisagée par le Service afin de cartographier et partager avec les services municipaux et partenaires la réserve foncière pour bien identifier les immeubles pouvant accueillir des projets de logements sociaux et hors marché composés de 30 unités et plus. On mentionne certains immeubles étant le plus propices à accueillir un tel projet dont : les arénas excédentaires, le site Guertin, la Fonderie, etc.

5. *Lettre d'appui et lettre de garantie aux promoteurs sans but lucratif;*

La Ville endosse déjà des projets résidentiels subventionnés par lettres d'appui. Dans certaines situations, on précise qu'un accompagnement soutenu est proposé par le Service afin de s'assurer de la réalisation du projet. Des démarches sont en cours pour analyser plus officiellement l'idée d'une lettre de garantie aux promoteurs.

6. *Notion d'abordabilité du logement subventionné;*

À Gatineau, la définition du logement abordable repose sur celle de la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui détermine le tout dans le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ). Il est précisé que pour les logements allant de studios à trois chambres à coucher, les loyers médians du marché de Gatineau sont les plus élevés entre les régions au Québec, même Montréal.

7. *Coûts d'exploitation des ensembles résidentiels hors marchés, adaptation et écoefficacité;*

Cet élément est essentiel. Le Service souligne qu'il est connu que l'abordabilité pérenne dans les OBNL et les COOPS dépend des coûts d'exploitation. Les dépenses en rénovation et entretien sont grandes et le Service mentionne souhaiter évaluer la possibilité et la faisabilité d'appuyer celles-ci, pour réduire les coûts d'exploitation. Les loyers étant plafonnés et contrôlés, cela représente un enjeu puisque les revenus sont limités. Des pistes de solutions seront proposées.

8. *Collaboration avec les acteurs de l'écosystème de l'habitation;*

Le Service précise que le principal enjeu est de fortifier la prévisibilité du financement municipal. Un protocole d'entente pourrait être conclu entre le promoteur de logement à but non lucratif et la Ville pour assurer une transparence et formaliser la collaboration.

9. *Fonds municipal et diversification du financement.*

Le Service explique qu'en 2025, la Ville a engagé une somme de 7,2 M\$ dans son Fonds de logement social. Celle-ci sert à l'apport municipal pour soutenir la réalisation de projets résidentiels subventionnés retenus dans le cadre d'un programme reconnu. Les initiatives de diversification du financement sont explorées.

Les six axes structurants et les dix-huit actions de la SLA sont présentés, accompagnés de faits saillants liés à de nouvelles initiatives. Les éléments saillants suivants sont relevés :

1. *La performance organisationnelle*

Une attention est portée sur la création d'un Bureau de projet auquel une cellule facilitatrice se greffera afin de soutenir l'amélioration continue et voir au traitement accéléré des demandes de projets résidentiels ou sociaux hors marché.

2. *Le logement naturellement abordable*

Le Service mentionne, entre autres, la création d'une interface interactive et évolutive, soit une plateforme géomatique, qui réunira et présentera un ensemble de données et d'informations géoréférencées.

3. *Le logement subventionné*

Le Service souligne appuyer la réalisation du plan d'action en itinérance de Gatineau. Un projet résidentiel pour personne en situation d'itinérance sera réalisé. La diversification des types de logements est ciblée à Gatineau. Le Service souhaite poursuivre les démarches pour devenir une ville mandataire du PHAQ.

4. *L'acquisition d'immeubles*

On mentionne qu'une réalisation de cet axe est de réaliser l'inventaire géomatique des immeubles assujetti au droit de préemption.

5. *La mutualisation des ressources*

Parmi les initiatives présentées, le Service présente la volonté de mettre en place une fiducie d'utilité sociale en habitation à Gatineau et en Outaouais, visant à mobiliser des acteurs publics, privés et philanthropiques pour l'acquisition, la construction et l'exploitation de projets d'habitation hors marché. On souligne l'engagement de plusieurs acteurs municipaux et élus dans cette démarche, visant à renforcer l'écosystème du logement social et abordable.

6. *Le financement du logement abordable*

Il est mentionné que le *Fonds* de logement social, actuellement alimenté par le budget municipal, est jugé insuffisant pour répondre à la demande croissante. On mentionne que des revenus municipaux alternatifs sont à l'étude, tels que les redevances et les contributions liées au zonage incitatif, afin d'augmenter les fonds disponibles pour soutenir un plus grand nombre de projets.

Le Service explique que la Ville explore également des options de financement innovantes, notamment : les prêts municipaux à faible intérêt ou sans intérêt, inspirés de modèles de capital patient, pour soutenir des projets hors programme ou des dépenses non reconnues par les subventions (ex. : décontamination, infrastructures, démolition). Il est à noter que ces mécanismes visent à accroître la capacité de réalisation de projets d'habitation abordable. Une demande est en cours auprès du Service des affaires juridiques afin de confirmer la capacité légale de la Ville à accorder ce type de financement.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés au présentateur.

Redevances et abordabilité

Une question est soulevée concernant les revenus et les redevances, plus précisément sur la possibilité légale pour la Ville d'instaurer des redevances de développement afin de financer le logement social. Des précisions sont demandées à ce sujet.

Le Service confirme que l'imposition de redevances est légale. Il est également précisé que ces redevances peuvent être associées à un Fonds de logement social, ce qui correspond à l'une des quatre grandes catégories de redevances admissibles. Ainsi, les redevances futures pourraient alimenter un tel programme et être spécifiquement dédiées au financement du logement social.

Un membre estime que l'instauration de redevances de développement pourrait, selon sa compréhension, entraîner un transfert du coût du financement du logement social vers les locataires. Le Service souhaite préciser que ce type de redevance permettrait plutôt d'accroître la construction de logements sociaux. Grâce au Fonds alimenté par les redevances, la Ville pourrait inviter des promoteurs privés à réaliser des projets « clés en main » destinés à des organismes à but non lucratif (OBNL). Cette approche s'inspire du modèle Maison Canada, qui soutient les initiatives privées dans la construction de logements clés en main pour les OBNL. Le Service considère cette formule avantageuse, car elle permet de concrétiser les projets plus rapidement. Il est reconnu que les redevances augmentent les coûts de construction. Toutefois, dans le cas de projets à but non lucratif, une exonération de la redevance est prévue, ce qui constitue un incitatif pour orienter le développement vers la production de logements hors marché.

Un membre exprime son désaccord, en se basant sur l'étude AppEco présentée récemment au conseil municipal. Il est mentionné que toute augmentation des charges à la construction d'un projet entraîne inévitablement une hausse des loyers et que cela revient à faire financer le logement social par les nouveaux locataires, qui n'ont ni les moyens d'acquérir une propriété ni l'accès au logement social. Cette situation est qualifiée par un membre d'injuste, tant sur le plan social que générationnel.

On souligne que le principe de l'abordabilité devrait être au cœur des décisions municipales en matière de construction de logements. En recourant aux redevances comme mécanisme de financement, la Ville contribue à rendre le logement encore moins abordable.

Le Service indique l'existence des prestations dans le cadre du zonage incitatif, une approche distincte des redevances. Il est précisé que ce type de zonage a un effet neutre sur la rentabilité des projets et permet d'éviter de transférer les coûts aux locataires. Ce mécanisme, auparavant non autorisé, est désormais légal.

Il est souligné que le logement social et abordable constitue une mission relevant de l'État et des gouvernements. À ce titre, un financement équitable est essentiel. Il est important d'éviter la création d'une « clause orpheline », où seuls les nouveaux locataires contribueraient au financement du logement social, tandis que les propriétaires de logements déjà amortis n'y participeraient pas.

Création d'un Fonds de rénovation écoénergétique

Il est mentionné que le Fonds discuté lors de la dernière Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques excluait les projets liés à la rénovation écoénergétique, en raison de considérations financières. Deux approches semblent coexister à ce sujet de la part des deux services. On s'interroge sur la pertinence de créer un nouveau programme de subvention municipal ou s'il serait préférable de soutenir les initiatives existantes provenant d'autres fonds ou paliers gouvernementaux. La question est posée : faut-il réellement passer par la création d'un Fonds à la Ville, ou plutôt appuyer les initiatives déjà en place et encourager l'adhésion locale ? Une suggestion est faite de remplacer le terme « création » par « soutien aux initiatives », afin de mieux orienter les actions à venir. Le Service explique vouloir faire évoluer le Fonds vert. Le Service de la transition écologique a déjà informé l'équipe de ses préoccupations. Il est souhaité de s'attaquer à un enjeu plus large et complexe, soit la rénovation des ensembles résidentiels vieillissants, surtout ceux du parc immobilier sans but lucratif. Le Fonds vert va être complémentaire au programme existant, comme celui d'Hydro-

Québec. On ne connaît pas le domaine où l'intervention prioritaire sera faite, mais les discussions sont amorcées. Peut-être cela incitera-t-il les fournisseurs à se prémunir des programmes existants au palier supérieur.

Taxe sur le stationnement

Un membre souligne que la taxe de stationnement pourrait représenter une opportunité pour cibler certains terrains d'intérêt. Certains promoteurs disposant de stationnements excédentaires pourraient chercher à s'en départir en raison du poids économique que représente cette taxe. Il suggère de développer une stratégie permettant d'identifier les terrains visés ainsi que les propriétaires susceptibles de vouloir s'en départir.

Il est précisé que le SUDD reçoit régulièrement ce type d'information à l'interne, ce qui pourrait faciliter l'analyse. Cette situation pourrait également ouvrir la porte à un droit de préemption. Le même raisonnement concernant l'usage de stationnements possiblement excédentaires s'applique aux besoins en infrastructures, notamment les écoles et les espaces verts. Il est suggéré d'examiner la stratégie de la Ville en matière d'usages collectifs afin de saisir les opportunités qui pourraient en découler.

Le Service précise que trois grandes catégories d'immeubles sont ciblées dans le cadre du droit de préemption :

- Les immeubles résidentiels existants ;
- Les immeubles non résidentiels destinés à être recyclés ou convertis (par exemple, des tours à bureaux) ;
- Les espaces vacants, tels que les stationnements ou les terrains non exploités.

Il est souligné que l'enjeu principal demeure la contamination des sols. Pour les terrains vacants ou excédentaires, une analyse environnementale est requise afin d'éviter des coûts liés à la décontamination. Les stationnements vacants ou excédentaires sont inclus dans l'une des trois catégories identifiées.

Carte interactive

La présidence souhaite savoir si la carte serait disponible publiquement. Le Service souhaite éventuellement la partager. Un travail doit être fait pour avoir des données anonymisées. Certains projets ayant une protection légale ne doivent évidemment pas être identifiés. Ce projet de cartes interactives est en cours de développement, en collaboration avec différentes équipes. Deux versions sont prévues :

- Une version interne, destinée aux instances municipales, avec une interface simplifiée et des fenêtres contextuelles interactives.
- Une version grand public, accessible sur le site Web de la Ville, avec un contenu allégé et sans données sensibles.

L'outil transversal viserait à centraliser l'information actuellement dispersée dans plusieurs bases de données et à faciliter l'accès aux données sur les projets financés, notamment ceux liés au Fonds vert. Il sera mis à jour annuellement et permettra de visualiser les projets subventionnés, leur localisation et leur nature. Ce projet s'inscrit dans une volonté de briser les silos entre services et de soutenir une approche transversale en matière de logement.

La version grand public serait accessible sur tous les postes des acteurs municipaux et pourrait être partagée à certains partenaires. La carte serait évolutive et ferait l'objet de mise à jour annuelle.

Ville mandataire

On se questionne concernant l'intention de devenir une Ville mandataire. Le Service confirme que la Ville n'est plus mandataire, contrairement à ce qu'elle était auparavant pour le programme Accès-Logis. Pour le moment, aucune ville ne l'est. Cette situation limite la capacité d'action de la Ville dans l'orientation des projets et la collaboration avec la Société d'habitation du Québec (SHQ). Il est souligné que le rôle actuel de la Ville est plutôt passif : elle finance les projets sans avoir accès à l'information préalable, ce qui entraîne des imprévus financiers. Une réflexion est amorcée sur la possibilité de redevenir mandataire afin de jouer un rôle plus actif, notamment pour orienter les promoteurs vers des secteurs et types de projets alignés avec les objectifs municipaux. On souligne que toutes les villes peuvent le devenir, si la SHQ l'autorise.

Immeubles du fédéral, densification et Airbnb

Un membre s'interroge sur la stratégie fédérale de réduction de son parc immobilier (locatif et propriété). Bien que l'état d'avancement de cette stratégie ne soit pas précisé, il est reconnu que cette orientation pourrait représenter une opportunité pour le développement de logements abordables.

Un membre souligne que densifier le tissu urbain existant en construisant une ville dans la ville est à explorer. Par exemple certains secteurs, comme Limbour, offrent peu d'espace pour de nouvelles constructions, mais présentent un potentiel pour des unités d'habitation intégrées.

Il est également suggéré de réduire les locations à court terme afin de libérer des logements pour des usages à long terme.

Comité-choc en logement

La présidence souligne que le portrait de Gatineau a aussi beaucoup changé. Il y a eu beaucoup de construction de logements abordables et cela est le travail, entre autres, du Comité-choc en logement de la Ville de Gatineau, présidé par le conseiller Daniel Champagne. On souligne les progrès réalisés et le travail accompli qui a contribué de manière significative à l'évolution du portrait du logement dans la Ville.

Accès à un résumé

Le Service indique qu'il partagera avec les membres un résumé écrit des informations présentées verbalement concernant les 9 sujets de suivis qui ont fait l'objet d'une mise à jour en début de présentation.

Pause de 9 h 56 à 10 h 06

7. Plan particulier d'urbanisme (PPU) de l'île de Hull – Point d'information

Marco Pilon, directeur adjoint pour le SUDD, présente une mise à jour de l'avancement du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'île de Hull, faisant suite aux discussions tenues lors de la séance du 5 juin dernier. À ce moment, les grandes étapes du projet avaient été évoquées, mais l'échéancier demeurerait en évolution.

Depuis, certaines étapes ont été confirmées, notamment la tenue d'une soirée portes ouvertes prévue le 29 septembre à 16 h, à la Maison du Citoyen. Cette activité publique, inspirée de la formule utilisée pour le PPU du Vieux-Aylmer, permettra aux citoyens de consulter les panneaux de présentation, d'échanger avec les représentants de la Ville et de la firme de consultants L'Atelier Urbain, et de formuler leurs commentaires.

L'automne sera consacré à l'ajustement du contenu du PPU. Le Service confirme également que le zonage incitatif, déjà envisagé dans le cadre du PPU du Vieux-Aylmer, sera intégré et prévu au PPU de l'île de Hull. Ce règlement, devant être élaboré par la Ville et adopté par le nouveau conseil municipal, devra faire l'objet d'une consultation publique en 2026.

L'objectif est de procéder à l'adoption officielle du PPU au printemps 2026, en tenant compte des consultations et des ajustements réglementaires nécessaires.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Un membre demande s'il faut s'inscrire pour participer à la soirée portes ouvertes. Le Service précise que l'activité est ouverte à tous et ne nécessite aucune inscription. Elle se tiendra à l'Agora de la Maison du Citoyen dès 16 h, avec une présentation formelle prévue vers 18 h dans la salle des Fêtes. Les citoyens pourront ensuite consulter les panneaux et échanger avec les représentants tout au long de la soirée.

8. Bilan du plan de travail 2024-2025 de la CDTH – Présentation

La présidence présente le bilan du plan de travail 2024-2025 de la Commission, en remerciant les membres pour leur engagement et leur participation soutenue tout au long du mandat. Il est souligné que la moyenne de participation aux séances s'élève à 86 %, avec six séances tenues en 2024 et autant prévues en 2025.

Au cours des deux années, la Commission a cumulé plus de 1 000 minutes de rencontres, ayant permis l'adoption de cinq recommandations. Il est souligné que 23 activités ont été réalisées, atteignant 100 % des dossiers, objectifs et moyens actifs identifiés au plan de travail. Les sept grands dossiers du plan de travail sont énumérés : la Stratégie de logement abordable; le monitoring du schéma d'aménagement et de développement; le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA); le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH); les deux PPU en cours (PPU du Vieux-Aylmer et PPU de l'île de Hull). On explique aux membres qu'un dossier a été mis en suspens par le Service en raison de l'exercice de planification territoriale en cours, soit celui concernant la vision sur l'avenir des terrains de golf à Gatineau.

La présidence souligne également le travail soutenu des équipes municipales, un soutien essentiel à la réalisation des travaux de la Commission. Des remerciements sont adressés à nouveau aux membres. On souligne également la collaboration lors des commissions consultatives élargies portées par la CDTH auxquelles les membres de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC) avaient été invités lors de certains dossiers en 2024-2025. La présidence souligne les avancées et réalisations actuelles tout comme les projets à venir, le tout constituant une base solide pour les travaux à venir.

9. Varia

Aucun élément d'information n'est ajouté à la section « varia ».

10. Prochaine séance

Les membres ont été avisés que le calendrier 2026 leur sera communiqué dès que possible. Les dates seront connues après les élections municipales.

11. Levée de la séance

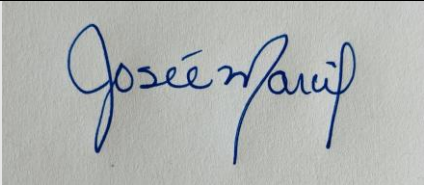
*Il est proposé par Daniel Champagne
Appuyé par Daniel Gay*

Et résolu que cette Commission lève la séance à 10 h 19.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENT LOUIS SABOURIN	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL